

République Française
 Département de l'Aube
 Arrondissement de BAR-SUR-AUBE
 Commune de BAYEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Bayel

SEANCE DU 25 JANVIER 2016

Date de la convocation : 18 janvier 2016

Date d'affichage : 18 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Serge ROUSSEL, Maire.

Présents : Michel GATINOIS, Anne GROSJEAN, Christine JACQUOT, Daniel MASSON, Bernard MONNE, Jean-Luc MOUTOUVIRIN, Franck ORRIBE, Monique PARENT, Serge ROUSSEL, Christophe THIERRY, Clarisse VARENNES, Monique VARENNES, Didier VERGEOT, Frédéric VINCENT.

Absent : Monsieur Christian WOLF

Secrétaire : Monsieur Jean-Luc MOUTOUVIRIN

Après modification (nombre de votants pour les trois premières délibérations), le procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter un ajout à l'ordre du jour :

- **Renouvellement du Bail de Chasse.** Les documents en projet leur ayant été envoyés précédemment.

L'ajout de ce point est adopté à l'unanimité.

1 - Subvention de fonctionnement Maison Pour Tous Prévert, Rapporteur : Mme PARENT Monique

| <i>Conseillers présents</i> | <i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> |
|-----------------------------|--|-------------|---------------|-------------------|
| 14 | 14 | 14 | 0 | 0 |

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique PARENT, Présidente de la Maison Pour Tous Prévert, laquelle fait un exposé rapide de la situation de l'association, et sollicite l'octroi d'une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant de 30.000 €.

Ensuite la Directrice de la structure est invitée à exposer les actions menées, puis c'est au tour de la personne chargée de la comptabilité d'exposer le prévisionnel 2016.

Dès lors, le Conseil Municipal, après avoir entendu les différentes intervenantes, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSIDERANT** les actions menées par l'association,
- **CONSIDERANT** le prévisionnel budgétaire présenté,

- **CONSIDERANT** le premier versement d'une subvention de 10.000 € début janvier 2016,
- **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 30.000 €, laquelle sera versée en trois échéances : avril, juillet et octobre 2016,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

2 - Convention pour mise à disposition du stade et vestiaires communaux au Club Sportif de Maranville, Rapporteur : M. Franck ORRIBE

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|
| 14 | 14 | 14 | 0 | 0 |

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Franck ORRIBE, rapporteur de ce dossier. Celui-ci expose à ses collègues que le Club de Football de Maranville a sollicité de pouvoir utiliser le stade et les vestiaires de Bayel, leurs installations étant actuellement en travaux.

Chacun des conseillers municipaux a reçu le projet de convention.

Le stade de BAYEL serait utilisé uniquement pour les matchs de football des séniors. Par ailleurs, l'association par la voix de son Président Monsieur Laurent TRESSENS, s'est engagée :

- A assurer la propreté du site et des locaux,
- A participer aux travaux de tonte et traçage nécessaire au déroulement de leur activité,
- A réparer les dégâts matériels éventuellement commis et à remplacer les pertes constatées eu égard à l'inventaire du matériel prêté,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ledit exposé, après avoir pris connaissance du projet de convention et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la mise à disposition, pour une durée de six mois et à titre gracieux, du stade et de ses vestiaires, au Club sportif Maranville-Rennepont,
- **PRECISE** qu'en cas de manquement aux termes de la convention cette décision de mise à disposition sera immédiatement annulée,
- **PRECISE** qu'en fonction de l'état des pelouses du stade et des prévisions météorologiques l'utilisation du terrain pourra être suspendue,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

3 - Convention pour mise à disposition d'un local pour La Poste, fixation de l'indemnité mensuelle,

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|
| 14 | 14 | 14 | 0 | 0 |

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que La Poste a mis en place une nouvelle organisation pour la distribution du courrier.

Il est demandé à la Commune de BAYEL la mise à disposition d'une salle pour le déjeuner des facteurs, pour la livraison, la reddition de comptes et le remisage d'un vélo à assistance électrique.

Chaque conseiller municipal a reçu le projet de convention avec la convocation au Conseil.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de mettre à disposition des services de La Poste le local connexe à la Mairie, dit « local des associations », du lundi au samedi à partir de 8h45, puis de 12h à 14h. Le vélo électrique y sera remisé et rechargé,
- **FIXE à 75 € par mois** l'indemnité correspondant aux frais liés à cette utilisation : ménage, consommation d'eau et électricité, à partir du 1^{er} février 2016,
- **CONFIE** à Monsieur le Maire le soin de signer la convention d'utilisation dudit local.

4 - Subvention de fonctionnement aux associations locales,

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|
| 14 | 14 | 14 | 0 | 0 |

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des demandes de subventions de fonctionnement des associations pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, et après avoir étudié chaque dossier, en prenant en compte l'activité de chaque association ainsi que leur solde en Banque, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'attribution des subventions suivantes pour l'exercice 2016 :

| DENOMINATION DE L'ASSOCIATION | SUBVENTION ATTRIBUÉE |
|------------------------------------|----------------------|
| Association des Veuves de l'Aube | 50 € |
| E.S.M.P.S.E. | 50 € |
| Croix Rouge | 50 € |
| V.M.E.H. | 50 € |
| Secours Catholique | 50 € |
| Vivre Encore | 50 € |
| Revivre sans alcool | 50 € |
| ADMR | 50 € |
| D.D.E.N. | 50 € |
| Chemin de Mémoires | 50 € |
| FNACA | 100 € |
| Club Omnisport Bayellois COB | 200 € |
| Pt'it Assoc des Ecoles Bayelloises | 200 € |
| Chorale de l'Amitié | 100 € |
| Club de l'Amitié | 100 € |
| C.F.A. Pont Sainte Marie | 130 € |
| Souvenir Français | 100 € |
| TOTAL | 1.430 € |

Il est rappelé que chaque association bayelloise aura la possibilité d'utiliser la salle socioculturelle trois fois par an à titre gracieux. Par ailleurs, le Conseil Municipal rappelle qu'il est toujours prêt à étudier, de manière ponctuelle, toute demande de subvention exceptionnelle en cas de manifestation ou projet particulier.

5 - Fixation des tarifs communaux pour l'année 2016,

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|
| 14 | 14 | 14 | 0 | 0 |

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs communaux pour l'exercice 2016

| TARIFS | 2015 | 2016 |
|--|---|---|
| CIMETIERE Concession cinquantenaire de 2 m2 | 250 € | 250 € |
| COLUMBARIUM Par case Concession trentenaire | 800 € | 800 € |
| CAVURNES Concession trentenaire | 200 € pour le 2 ^{ème} emplacement | 200 € pour le 2 ^{ème} emplacement |
| CAVURNES Concession trentenaire | 350 € | 350 € |
| | 200 € pour le 2 ^{ème} emplacement | 200 € pour le 2 ^{ème} emplacement |
| Droit de place rotonde (2jours) | 250 € | 250 € |
| Droit de place camion | 50 € | 50 € |
| Droit nouveau branchement eau | 200 € | 200 € |
| Droit nouveau branchement assainissement | 400 € | 400 € |
| Dépôts de bois | 25 € | 25 € |
| • La Belle Idée | 25 € | 25 € |
| • Les Varennes | | |
| Sapeurs-Pompiers Vacation /h/mission | (Suivant arrêté) | (Suivant arrêté) |
| • Officiers | 11.43 € | 11.43 € |
| • sous-officiers | 9.21 € | 9.21 € |
| • caporaux | 8.16 € | 8.16 € |
| • sapeurs | 7.60 € | 7.60 € |
| Sapeurs-Pompiers Vacation/h/manœuvre | | |
| • officiers | 5.71 € | 5.71 € |
| • sous-officiers | 4.60 € | 4.60 € |

| | | |
|------------|--------|--------|
| • caporaux | 4.08 € | 4.08 € |
| • sapeurs | 3.80 € | 3.80 € |

LOCATION SALLE SOCIOCULTURELLE

| | |
|-------------------|----------------------------------|
| BAYELLOIS | 230 € (charges comprises) |
| EXTERIEURS | 320 € (charges comprises) |

- ✚ Mise à disposition gratuite de la salle pour les associations Bayelloises (et uniquement pour elles, donc pas de prête nom) trois fois par an, pour des manifestations publiques.
- ✚ Afin de ne pas réserver inutilement la salle, les associations devront prévenir la mairie un mois avant une date de manifestation annulée.

ECOLES

| | |
|--|-------------|
| Attribution par élève fournitures scolaires – 2016/2017 | 45 € |
|--|-------------|

6 - Admission en non-valeur frais de scolarité,

| <i>Conseillers présents</i> | <i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> |
|-----------------------------|--|-------------|---------------|-------------------|
| 14 | 14 | 14 | 0 | 0 |

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un arbitrage a eu lieu en Sous-Préfecture pour les frais de scolarité en litige avec la Commune de CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE.

Conformément aux dispositions validées la Commune susdite a versé la somme de 4.560,50 € à la Trésorerie. Le reliquat, soit la somme de 4.540,50 € est donc à passer en non-valeur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ADMET** en non-valeur la somme de 4.540,50 € imputée à la Commune de CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

7 - Ouverture de crédits préalables au vote des budgets primitifs

| <i>Conseillers présents</i> | <i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> |
|-----------------------------|--|-------------|---------------|-------------------|
| 14 | 14 | 14 | 0 | 0 |

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire application de cet article :

Pour le budget principal COMMUNE DE BAYEL

Opération 35 – Salle Socioculturelle (chauffage COB) – Compte 2188 **3.500 €**

Opération 12 – Eclairage public – 21534 **19.000 €**

Opération 57 – Acquisition d'un véhicule – Compte 2182 **2.000 €**

Pour le budget EAU/ASSAINISSEMENT

Opération 23 – Travaux service eau/assainissement – C/2158 **13.800 €**

(Grosses réparations et diagnostic Château d'Eau)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les ouvertures de crédits proposées par Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

8 – Renouvellement du bail de Chasse à « Rallye Bayel »

| <i>Conseillers présents</i> | <i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> |
|-----------------------------|--|-------------|---------------|-------------------|
| 14 | 14 | 14 | 0 | 0 |

Monsieur le Maire informe ses collègues que suite à une réunion le 13 janvier dernier avec Monsieur Louis MARQUOT, Monsieur Jean-Claude RENARD, Monsieur Roger ODENT (RALLYE BAYEL), Monsieur Guy MOREAU, Agent O.N.F. et Monsieur WOLF Christian, il a été proposé le renouvellement du bail de chasse avec l'association « RALLYE BAYEL », lequel arrivait normalement à échéance en mars 2017.

Monsieur le Maire souligne qu'il y a avantages à renouveler ce bail dès à présent :

- Mise à jour de la consistance du lot (modification de la superficie suite aux échanges fonciers lors de l'implantation de la carrière),
- Période coïncidant avec les baux de chasse en domaniale, donc possibilité de profiter de tarifs négociés par l'ONF intéressants,
- Loyer inchangé alors que la superficie est plus faible que précédemment,
- Continuité de la convention de cession à titre gracieux du droit de chasse sur la totalité des propriétés boisées de la commune de BAYEL situées sur la rive gauche de la rivière Aube à la société de chasse bayelloise ci-après dénommée S.C.B. (parcelles Les Charmes et Les Têtes de Salomon pour partie) sous certaines conditions et notamment si la S.C.B. est constituée d'un nombre minimum de sociétaires habitant BAYEL à 80%. Une prochaine réunion est prévue pour arrêter ladite convention.

Monsieur le Maire rappelle que la recette de cette location de chasse dans la forêt communale de BAYEL génère une recette d'environ 7.700 € par an.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du projet de bail et du projet de la convention entre Rallye Bayel et la Société de Chasse Bayelloise, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** le renouvellement du bail de chasse dans les termes figurant sur le projet élaboré par l'O.N.F., au prix pratiqué précédemment (prix de la location et son indexation à l'hectare aux mêmes conditions que celle de l'O.N.F. sur le territoire de BAYEL), pour une période allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2028,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit bail de chasse et la convention connexe.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal :

- Des remerciements à la Commune de Monsieur Michel GATINOIS lors du décès de sa maman,
- Des remerciements à la Commune de Madame Christine ROY MAIZIERES lors du décès de sa maman,
- Des remerciements au C.C.A.S. pour le colis de Noël,
- Du nouveau régime des indemnités de fonction de Maire et Maire-Adjoints, Loi n°2015-366 du 31 mars 2015 article 3,
- Du projet de réfection de trois logements Rue Belle Verrière par « Aube Immobilier »,
- De la cérémonie de remise de médaille d'honneur communale qui aura lieu lundi 1^{er} février 2016 à la Mairie,
- De l'aide proposée par la Vice-Présidente Madame Clarisse VARENNES et lui-même à Madame VECHIN suite à l'incendie de son pavillon,
- De la découverte d'un dépôt sauvage d'ordures chemin de Moulin Neuf ; rappel est fait de la réglementation à ce sujet,

- De la visite de Monsieur le Député Nicolas DHUICQ à BAYEL le 7 mars prochain.

Madame Monique VARENNES fait part au Conseil :

- Du décès de Monsieur Christophe VAUCHERET, guide à l'Office de Tourisme de BAYEL,
- De l'organisation d'une réunion le 23 février prochain avec la fédération « Villes et Métiers d'Art », les Royales de Champagne (DAUM), de la C.C.R.B., et d'élus locaux au sujet de l'avenir des Cristalleries et de l'impact sur le tourisme local.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20:00 .

Fait à BAYEL, les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,

M. Jean-Luc MOUTOUVIRIN



Le maire,

Monsieur Serge ROUSSEL

